

CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Un accompagnement personnalisé
pour les agents et les employeurs territoriaux



L'allongement de la vie professionnelle incite et parfois oblige les agents à ne plus réaliser toute leur carrière au sein d'un même service ou d'une même structure. Le rapport à la carrière évolue, donnant à la mobilité professionnelle une place majeure dans la dynamique de gestion du personnel.

Le CDG81 accompagne les collectivités et aide leurs agents à impulser un nouvel élan à leur carrière par une mobilité réfléchie, adaptée et concertée.

POURQUOI ?

►► Collectivité

- Résoudre des situations difficiles et favoriser une dynamique d'équipe
- Prendre en compte et clarifier les besoins et les attentes des agents
- Disposer d'un outil supplémentaire dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi, des Effectifs et des Compétences (GPPEC)
- Accompagner à la période préparatoire au reclassement (PPR)

►► Agent

- Bénéficier d'un accompagnement avec un plan d'action et des outils individualisés
- Mettre en œuvre un processus de mobilité complet, de l'analyse des compétences jusqu'à la préparation aux entretiens de recrutement
- Construire un projet professionnel réaliste au regard de ses compétences et de la réalité du marché de l'emploi
- Actualiser ses outils de recherche d'emploi

POUR QUI ?

Pour tous les agents, titulaires ou contractuels, qui veulent et/ou doivent réfléchir à une évolution professionnelle et être aidés pour la construire : souhait de mobilité fonctionnelle ou hiérarchique, réussite à un concours, situation professionnelle difficile, inaptitude à exercer ses fonctions, etc. Quel que soit le motif de mobilité choisi, le bénéficiaire sera dans une **démarche active**.

LES PRESTATIONS

INFORMATION À LA MOBILITÉ POUR TOUS LES AGENTS DU TARN

Répondre à des questionnements sur les mobilités et les démarches à entreprendre.

- *Mail et téléphone*

▶ Ateliers collectifs thématiques (élaboration du CV, lettre de motivation, préparation entretien d'embauche...).

- *En présentiel selon calendrier*

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Réflexion sur la construction d'un projet de mobilité.

▶ *Accompagnement de 2 à 4 entretiens de 45 minutes.*

ACCOMPAGNEMENT AU PARCOURS PROFESSIONNEL

- Dynamiser le parcours de l'agent dans le cadre d'une mobilité interne ou externe, d'un projet d'organisation ou de réorganisation des services.
- Identifier d'autres fonctions, postes, en tenant compte du potentiel et des compétences de l'agent.
- Mettre en œuvre le projet de l'agent. Accompagnement à la construction et à la réalisation d'un **plan d'action**.

▶ *Accompagnement de 5 à 7 entretiens.*

Un livrable est remis à la fin de cet accompagnement : le bilan de parcours professionnel.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

- Accompagnement sur le **plan d'action** et élaboration d'un **parcours de formation individualisé**.

▶ *Accompagnement de 10 à 14 entretiens.*

Deux livrables sont remis à la fin de cet accompagnement : le bilan de parcours professionnel + le plan individuel de développement des compétences.

PÉRIODE PRÉPARATOIRE DE RECLASSEMENT (PPR)

Accompagnement durant l'année de la PPR : niveau 1.

Pour tous les employeurs territoriaux

Accompagner l'agent et l'employeur de manière plus régulière durant l'année de la PPR : niveau 2.

▶ *1 entretien mensuel sur 12 mois.*